

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 mars 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le 27 mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PLO, Maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 19 mars 2018.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Maryse LESPES, Evelyne LEVEQUE, Martine METIVIER, Emilie RAMIS, MM Didier BALDY, Jérôme CAUNES, Roland DABOS, François DAILLEDOUZE, Yves MASSON et Jean-Jacques PLO.

Etaient excusés : Mmes Jacqueline CORIASCO, Huguette MAFFEIS, MM Alain DEZALOS et Frédéric PARREIN.

Absent : Guy POTEREAU.

Mme Jacqueline CORIASCO a donné pouvoir à M Didier BALDY pour voter en son nom.

Mme Huguette MAFFEIS a donné pouvoir à M Jean-Jacques PLO pour voter en son nom.

M. Alain DEZALOS a donné pouvoir à M Jérôme CAUNES pour voter en son nom.

M. Frédéric PARREIN a donné procuration à Mme RAMIS Emilie.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Martine METIVIER, Mme Laurence BONNET, secrétaire générale, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Vote du Compte Administratif 2017

Fonctionnement :		Investissement :	
- Dépenses :	783 245,62 €	- Dépenses :	108 837,37 €
- Recettes :	979 969,87 €	- Recettes :	300 227,59 €
- Excédent :	196 724,25 €	- Excédent :	191 390,22 €
Reste à réaliser :		- Recettes :	0 €
	- Dépenses :		0 €

M. Plo, ordonnateur de la commune, ne peut prendre part au vote et se retire lors de l'approbation du Compte Administratif 2017

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Examen et vote du compte de gestion

Monsieur le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes au Compte Administratif 2017.

M. Plo, ordonnateur de la commune, ne peut prendre part au vote et se retire lors de l'approbation du compte de gestion 2017.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Affectation du résultat 2017 de la Commune

Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	196 724,25 €
Résultat reporté en investissement (001)	191 390,22 €

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Subventions 2018 : Avance exceptionnelle de subvention

Madame Lespès, adjointe en charge des affaires scolaires informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention triennale entre la commune et l'association *Accueil de loisirs ADMR « La Maison des Pitchons »* est en cours de rédaction. Cette dernière inclura l'avance annuelle de subvention.

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec la vice-présidente et la trésorière de l'association *Accueil de loisirs ADMR « La Maison des Pitchons »*. L'association sollicite une avance de subvention sur le budget 2018 d'un montant de 7 000 €.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions inscrites au budget sont versées après le vote des attributions de subventions lors du vote du budget. Cependant, il est possible d'y déroger par délibération du conseil municipal qui peut accorder une avance de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ACCORDER une avance de subvention de 7 000 €,

- DE PRÉCISER que cette avance de subvention sera imputée sur la subvention de ladite association dans le cadre du budget 2018.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Redevance occupation du domaine public par Orange

Considérant que l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer pour l'année 2018 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :
 - 39,28 € par kilomètre et par artère en souterrain,
 - 52,38 € par kilomètre et par artère en aérien,
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- de charger Monsieur le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Convention accord-cadre voirie proposé par l'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen propose à ses communes membres d'adhérer à un groupement de commandes pour les travaux de voirie à teneur de création ou d'investissement. Cet accord-cadre à marchés subséquents serait d'une durée d'un an renouvelable trois fois. Ainsi, la commune pourrait réaliser une consultation simplifiée auprès de cinq entreprises présélectionnées dans le cadre de ce marché.

Par ailleurs, la commune continuerait, en parallèle, à réaliser les travaux d'entretien ou de réparation de voirie par le biais de son service technique ou des prestataires locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas adhérer au groupement de commandes pour des travaux de voirie.

Questions diverses

Adressage (principe permettant de localiser les locaux avec un nom de rue et numéro)

L'Agglomération d'Agen a acheté un logiciel permettant de réaliser l'adressage. Cet outil nous permettra d'économiser les 4 200 € demandés par les services de La Poste pour le même service.

Une commission ad'hoc « adressage » devra être créée car il faudra nommer toutes les voies. Les lieux-dits resteront mais constitueront seulement un complément d'adresse.

L'adressage permettra une intervention des secours plus rapide (et précise), une facilité de localisation pour les livreurs privés et l'ouverture à la commercialisation de la fibre optique pour internet.

Rappel de la réunion de la commission travaux le mercredi 28 mars.

Fixation des prochaines réunions du conseil municipal :

- jeudi 05 avril 2018 à 20h30 (principalement pour la lecture du Budget Primitif 2018),
- mercredi 11 avril à 18h30 (principalement pour le vote du Budget Primitif 2018).

Information : Réunion du Conseil d'Administration de l'association Bastides 47 le 05 mai prochain à Caudecoste.

Fin de la séance à 22h55.